

0851705S
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE COLETTE LE BRET
8 RUE ALBERT CAMUS
85190 AIZENAY
Tel : 0230322930

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Concession de logement par Nécessité Absolue de Service

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 15
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 09/10/2023
Réuni le : 17/10/2023
Sous la présidence de : Franck Robin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la répartition des concessions de logement par Nécessité Absolue de Service.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

NAS :

Des concessions de logements par nécessité absolue de service sont accordées depuis la rentrée 2022 :

- Logement 1 : Proviseur à compter du 1er septembre 2022.
- Logement 3 : Encadrant entretien-maintenance-accueil à compter du 18 août 2022.
- Logement 4 : Provisoire-adjointe à compter du 1er septembre 2023.
- Logement 5 : agent d'accueil à compter du 18 août 2022.
- Logement 6 : Gestionnaire-Adjointe à compter du 1er septembre 2022.

Le Président du Conseil d'Administration demande au Conseil d'Administration la validation de la répartition des concessions de logement par Nécessité Absolue de Service.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0